ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Homologation des véhicules de plus de 5 tonnes achetés hors de l'Union européenn

Question écrite n° 11438

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur les conditions d'homologation des véhicules de plus de 5 tonnes achetés hors de l'Union européenne. En effet, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) refuse de délivrer une carte grise à un concitoyen appartenant à sa circonscription pour un camping-car de plus de 5 tonnes acheté aux États unis d'Amérique. Or, dans les autres pays de l'Union européenne cette homologation est effective. Aussi, il lui demande pour quelles raisons l'homologation des véhicules achetés hors Union européenne est possible dans les pays européens comme l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne ou encore le Portugal sauf en France.

Données clés

Auteur : M. Pierre-Henri Dumont
Circonscription : Pas-de-Calais (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11438
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire (Mme Poirson, SE auprès du ministre d'État)
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 31 juillet 2018, page 6812
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)